Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 11-12

Artikel: Pour un bon départ dans la nouvelle année : le traitement hivernal
Autor: Lerch, Robert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1068302

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour un bon départ dans la nouvelle année : le traitement hivernal

Le traitement hivernal des colonies exemptes de couvain est la dernière occasion de réduire sensiblement l'infestation de varroas avant le début de la nouvelle saison apicole. Trois méthodes équivalentes peuvent être appliquées : la pulvérisation, la sublimation et le dégouttement.

Robert Lerch, Service sanitaire apicole (SSA), robert.lerch@apiservice.ch

Depuis le mois d'août, les abeilles d'hiver remplacent progressivement les abeilles d'été au sein du superorganisme ; une colonie saine compte maintenant entre 12 000 et 15 000 individus.

L'apicultrice ou l'apiculteur a évalué une dernière fois les colonies et effectué une sélection en octobre, avant la pause hivernale. Autrement dit, elle/il a :

- réuni de petites colonies jeunes et saines avec moins de 5 cadres de couvain occupés avec des colonies plus fortes.
- remplacé les vieilles reines dans leur troisième année de vie par des jeunes issues de jeunes colonies.
- soufré les colonies faibles.

Fin octobre/début novembre, il est essentiel de vérifier la chute naturelle du varroa. Si l'on compte plus de 5 acariens par jour, un traitement immédiat à l'acide oxalique doit être effectué.

Traitement hivernal

Pour une efficacité optimale du traitement à l'acide oxalique, toutes les colonies d'un rucher doivent être exemptes de couvain. La période d'attente, souvent citée, de trois semaines après le premier gel est certes une valeur indicative approximative, mais très peu fiable. Le moment de l'absence de couvain varie considérablement d'une colonie à l'autre et d'un site à l'autre. Il se produit dès que la colonie a atteint sa force hivernale optimale. La reine cesse alors de pondre et le dernier couvain s'épuise lentement. Les colonies particulièrement fortes (colonies de production ou jeunes colonies créées tôt dans l'année) n'entretiennent parfois déjà plus de couvain dès la fin octobre/début novembre. Est-ce également le cas au sein de vos colonies ?

Afin de constituer la population nécessaire à l'hivernage, les jeunes colonies créées en été et les colonies de production plus faibles entretiennent le couvain plus longtemps. Avant le début du traitement, soit toutes les colonies doivent être exemptes de couvain, soit les petites surfaces de couvain restantes doivent être éliminées.

Selon l'emplacement et les conditions météorologiques, la période sans couvain d'une colonie peut être très courte. Si les apiculteurs attendent la nouvelle année pour traiter leurs colonies, il se peut que les abeilles entretiennent déjà de nouveaux petits nids à couvain. Dans le couvain operculé, les acariens peuvent sauver leur peau dans l'attente de la nouvelle saison apicole. On

estime que chaque « varroa d'hiver » survivant dans la colonie peut produire une cinquantaine d'acariens au cours de la saison suivante.

Quelle que soit la méthode de traitement que vous choisissez, il est essentiel que vous observiez les mesures de protection personnelle pendant toute la durée du traitement. Vous les trouverez dans les modes d'emploi des médicaments vétérinaires respectifs ainsi que dans les aide-mémoire du SSA.

Pulvérisation

Lorsque la colonie est exempte de couvain, de l'acide oxalique peut être pulvérisé par une journée ensoleillée sans problème au cours du dernier trimestre de l'année. Une température minimale de 8°C est requise pour que les abeilles qui tombent puissent retourner d'elles-mêmes dans la colonie.

Pour effectuer le traitement, on ouvre la ruche et on pulvérise des deux côtés les rayons occupés par des abeilles. C'est la seule méthode permettant à l'apiculteur de vérifier en une seule opération si la colonie est réellement exempte de couvain et, dans l'affirmative, de la traiter immédiatement.

Pulvériser

Traitement par dégouttement

Surtout lors du traitement par dégouttement il est important que les abeilles forment une grappe d'hivernage dense. La solution de sucre-eau-acide oxalique est appliquée sur la grappe d'hivernage compacte. Grâce à la rotation des abeilles, qui se déplacent de la surface de la grappe vers l'intérieur de celle-ci pour se réchauffer, la solution se répartit aussi sur les abeilles qui ne sont pas directement exposées au traitement. La température extérieure devrait par conséquent être inférieure à 5°C.

Pour vérifier qu'il n'y a pas de couvain, il faut retirer les cadres, ce qui défait la grappe d'hivernage. Raison pour laquelle il est déconseillé de contrôler dans la même journée le couvain et de traiter la colonie immédiatement après.

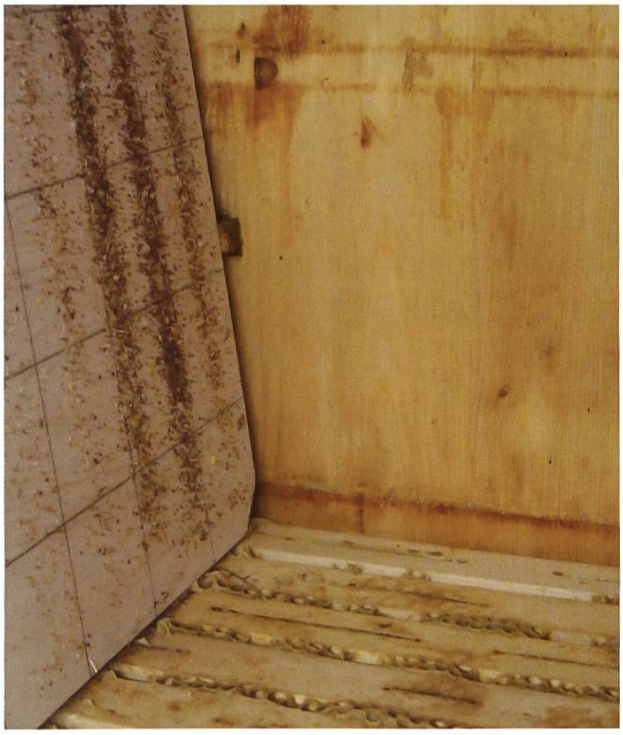

↑ *Traitement par dégouttement*

← *Des bandes de déchets sur le fond de la ruche indiquent le lieu du siège hivernal*

Sublimation

Une alternative est la troisième méthode, à savoir la sublimation de l'acide oxalique. Pour ce faire, la température extérieure doit être d'au moins 4°C.

La solution d'acide oxalique se sublime à une température de 157°C.

Ce n'est pas la vitesse mais la lente sublimation qui caractérise cette méthode.

Exposé à une température trop élevée, dès environ 180°C, l'acide oxalique se décompose en sous-produits inefficaces pour lutter contre le varroa. Le SSA recommande l'utilisation

Sublimer

de dispositifs fonctionnant à l'électricité, comme le sublimateur Varrox. Les modèles avec accus au lithium-ions, bientôt disponibles sur le marché, devraient également être intéressants. Cependant à l'heure actuelle, le SSA et le CRA ne disposent pas encore de suffisamment d'informations pour recommander ou déconseiller ce genre d'appareils. En revanche, en ce qui concerne les sublimateurs à gaz, la température ne peut pas être réglée avec suffisamment de précision, raison pour laquelle ils ne sont pas recommandés.

Quand un second traitement hivernal s'impose-t-il ?

Lors du traitement hivernal, nous pouvons estimer la quantité de varroas restant dans la colonie en comptant le nombre d'acariens morts suite au traitement. Ce dernier est réussi si un maximum de 500 acariens sont comptés sur le fond protégé par une grille dans les 14 jours qui suivent le traitement. Si vous en comptez davantage, un deuxième traitement est nécessaire. Et pour cela, seules les méthodes de pulvérisation ou de sublimation entrent en ligne de compte.

Et pour finir

Au terme du traitement hivernal réussi, le calme revient au rucher. L'apiculteur peut jeter un coup d'œil rétrospectif sur une année apicole que l'on espère bonne et se préparer pour la nouvelle saison. Pourquoi ne pas participer à une manifestation organisée par l'association, lire un livre sur les abeilles ou revoir son concept d'exploitation ?

Aide-mémoire disponibles sur www.abeilles.ch/aidememoire :

1.1. Concept varroa

1.3.1. Traitement par pulvérisation

1.3.2. Traitement par dégouttement

1.3.3. Sublimation d'acide oxalique avec sublimateur Varrox

1.3.4. Sublimation d'acide oxalique avec sublimateur VSI

Liste des préparations apicoles recommandées sur www.abeilles.ch/preparations_recommandees

En outre, l'équipe du SSA vous conseille volontiers personnellement au 0800 274 274 ou via courriel adressé à info@apiservice.ch.